

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 12

Artikel: L'Association suisse du plan d'aménagement national (ASPAN) et son activité

Autor: Vouga, J.-P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Association suisse du plan d'aménagement national (ASPAN) et son activité

Rapport présenté à l'assemblée du Groupe de Suisse occidentale à Genève, le 23 novembre 1962

35

C'est le propre des associations qui, comme l'ASPAN, sont constituées en sections régionales relativement autonomes, que d'éprouver des difficultés à coordonner l'activité des sections et celle de la direction centrale. L'information est, notamment, la chose la plus difficile à résoudre d'une manière satisfaisante, surtout quand le barrage de la langue vient encore la compliquer.

On ne portera donc jamais assez d'attention à cet aspect de l'activité de l'ASPAN qu'est l'information et c'est là que je désire mettre tout le poids de ce rapport. En effet, l'année qui s'écoule est probablement l'une des plus importantes sur le plan suisse: les Chambres fédérales, d'une part, en acceptant de tripler la participation de la Confédération à nos travaux; l'assemblée générale de l'ASPAN, d'autre part, en portant à 3 ct. par habitant le chiffre de base de la cotisation des corporations de droit public, ont enfin porté nos ressources à un niveau décent et ont permis d'envisager désormais une activité normale. Le secrétariat s'est aussitôt complété d'un secrétaire romand, en la personne de M. Chappex, ce dont nous avons lieu d'être particulièrement heureux.

L'ASPAN a dû, au regret de chacun, accepter la démission, en qualité de président, du professeur Guttersohn qui avait su, par ses qualités humaines et par sa précision, s'imposer à tous les interlocuteurs de l'ASPAN en tous les domaines.

L'Aar navigable, pour sa part, servira de grande transversale reliant les régions actuellement moins favorisées du point de vue des transports, et de ce fait moins industrialisées: Aarau-Wildegg, Olten-Zofingue-Rothrist, Langenthal-Herzogenbuchsee, Soleure-Attisholz, Bienne-Berne, ainsi que la région du lac de Neuchâtel, au réseau fluvial européen et à la mer du Nord. Cette amélioration des communications ne saurait que faciliter et encourager le développement de toutes ces régions.

En effet, le transport par eau entraînera une réduction considérable des dépenses pour les produits qui quittent ces régions ou qui y sont acheminés. A l'heure actuelle, le fret est de 10 à 14 fr. pour 1 t. de marchandises pondéreuses transportées des ports de mer par la voie rhénane jusqu'à Bâle. Le supplément à acquitter pour leur acheminement par la voie fluviale vers l'intérieur de la Suisse ne dépassera pas, par tonne, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 dans la région de Koblenz, de 4 à 6 fr. dans celle du lac de Constance et de 6 à 8 fr. du côté du lac de Neuchâtel.

Pour lui succéder, l'ASPAN a désigné M. le conseiller aux Etats Rohner, de St.-Margrethen (SG) qui s'est déjà fait connaître par d'importantes interventions sur le plan suisse et c'est vers lui que se tournent les regards.

Poursuivant l'information sur l'activité déployée sur le plan national, il faut parler de la récente publication d'une seconde brochure de portée générale. Après les «directives aux communes» en matière de réglementation sur la police des constructions, cette seconde brochure intitulée, en allemand: «Die Gemeinden und die Landesplanung» («Les Communes et l'Aménagement du Territoire») vient certainement à son heure. L'édition française est en cours: la traduction est déjà achevée.

Il faut parler enfin de la mise au point en liaison avec la SIA, du tarif d'honoraires pour les travaux d'urbanisme. Ce sera pour moi l'occasion d'insister très vivement sur la portée de ce document pour la raison qu'en veillant à codifier les diverses phases des travaux d'urbanisme, il met obligatoirement l'accent sur leur grande complexité. Certes, l'ensemble des opérations prévues par le tarif ne se justifie pas en chaque circonstance. Mais aux communes tentées de consacrer un crédit de 500 fr. à l'établissement d'un plan des zones établi en quarante-huit heures, ce document montrera l'importance relative des opérations successives dont le plan des zones n'est que l'aboutissement. Peut-être établira-t-il même qu'il vaut certainement mieux ne rien faire que de se contenter d'un plan de zones obtenu pour 500 ou 1000 fr.

1962 nous aura donné l'occasion de prouver qu'en Suisse romande également l'ASPAN réunit désormais une audience de qualité.

La journée d'Yverdon a, en effet, rassemblé le 16 juin 1962 plus de deux cents participants parmi lesquels trois conseillers d'Etat, de très nombreux édiles et représentants de communes grandes et petites, des praticiens éminents. La presse était très richement représentée. Les exposés qui furent donnés étaient à la hauteur de l'assistance et l'intérêt qu'ils provoquèrent est loin de s'estomper.

Au chapitre de la coordination, auquel nous avons consacré notre journée d'Yverdon, il y a également de beaux fleurons à mentionner puisqu'on voit aujourd'hui les problèmes des rives vaudoises et fribourgeoises du sud du lac de Neuchâtel confiées à une équipe d'urbanistes neuchâtelois.

Cette journée a prouvé l'intérêt très grand du pays et des communes pour l'idée de l'aménagement national. Certes, nous ne devons pas nous parer des plumes du paon et nous attribuer les progrès que chaque jour apporte en ce domaine. En revanche, il ne nous est pas interdit de nous en féliciter. Que ce soit à Genève, grâce aux heureuses initiatives de M. le conseiller d'Etat François Peyrot, que ce soit à Fribourg, où la nouvelle loi sur la police des constructions du 15 mai 1962 va désormais déployer ses effets, à Neuchâtel, où les problèmes de la colonisation intérieure sont à l'avant-garde et où certaines communes comme Le Locle font figure de précurseurs, que ce soit dans le canton de Vaud enfin, où les débats que provoque un projet de loi audacieux méritent la plus grande attention, partout en Suisse romande celle-ci est désormais éveillée.

Genève, 23 novembre 1962.

J.-P. Vouga.